

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 24/03/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Présents : 14

Votants : 14

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE, Philippe MAES, Guillaume MAIO, Béatrice GREFF, Didier LOLLIVIER, Joël COUTANT, Mireille LE POCHAT.

Absent excusé : Benoît ARTAULT

Pouvoir : Benoît ARTAULT a donné pouvoir à Claude MAMOU

Secrétaire de séance : Béatrice GREFF

N°11/2023 – Compte administratif 2022

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le compte administratif 2022 du budget communal,

Après la sortie du Maire de la salle des délibérations,

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 14 voix pour :

- D'approuver le compte administratif 2022 du budget communal comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2022

Section de fonctionnement :

Dépenses	568 466,26 €
Recettes	763 124,38 €
Résultat 2021	355 247,16 €
RESULTAT 2022	549 905,28 €

Section d'investissement :

Dépenses	154 682,09 €
Recettes	94 690,46 €
Résultat 2021	41 868,16 €
RESULTAT 2022	-18 123,47 €

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Béatrice GREFF